

Département de SEINE-ET-MARNE <small>...o_o_o...</small> Canton de PONTAULT-COMBAULT <small>...o_o_o...</small> Commune de ROISSY-EN-BRIE	<u><b>DOMAINE</b></u> Commande Publique
---	--

DAG AB/OG

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE**

**DÉCISION DU MAIRE n°158/2025**

**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

**OBJET : Contrat 2026 de mise à disposition d'un logiciel de ressources juridiques – FORSETI**

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2122-8,

VU la délibération n°16/2020 du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services,

VU les offres et propositions reçues,

**CONSIDÉRANT** que la commune souhaite disposer d'une base de données de ressources juridiques pour l'année 2026,

**CONSIDÉRANT** que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse,

**D E C I D E :**

**Article 1** : d'acquérir auprès de la société FORSETI SAS, sise 190 Rue Championnet, 75018 Paris, une prestation de mise à disposition d'une base de données de ressources juridiques et d'actualités juridiques.

**Article 2** : le présent contrat est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour un montant annuel 2512,80 Euros TTC.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera faite à la Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Roissy-en-Brie, le 30 octobre 2025

Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,

François BOUCHART

